

LES FONDS DE DOTATION : POUR FINANCER DE NOUVEAUX PROJETS

Repenser les animations, organiser un séjour au bord de mer, mieux accueillir les proches du patient et de l'usager, mener une recherche, faire évoluer la gouvernance... : un fonds de dotation permet de financer de nouveaux projets au sein des structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Créé en 2008, le fonds de dotation est un outil de collecte de mécénat à la disposition des

personnes physiques et morales. Le succès qu'il a rencontré ne nous affranchit pas de la nécessité de bien connaître les avantages et les inconvénients de cette structure juridique et de la comparer avec le statut d'association et de fondation.

Cette formation permettra aux participants, présidents et administrateurs, responsables d'établissements et de services, d'appréhender

tant les aspects juridiques que comptables et fiscaux de cet outil et d'évaluer si et comment il peut s'insérer dans leur cadre actuel. Le recul aujourd'hui permet également, après ces quelques années de fonctionnement, de faire un bilan propice à toute décision.

OBJECTIFS

- Comprendre ce qu'est un fonds de dotation
- Maîtriser son fonctionnement
- Savoir l'utiliser à bon escient

CONTENU

Le contexte juridique

Les textes applicables et les dispositions de la Loi ESS du 31 juillet 2014
La constitution et la capacité juridique
Le patrimoine et les ressources
Les statuts et la gouvernance

Les aspects comptables

Les règles spécifiques applicables issues des règlements 99-01 et 2009-01 du comité de la réglementation comptable
Exemple d'application

Le traitement fiscal

Texte de base : notion d'intérêt général et éligibilité au régime fiscal en faveur du mécénat
Spécificités : fonds de dotation « opérationnel » et fonds de dotation « relais »
Options
Limites

Aspects immobiliers et patrimoniaux du fonds de dotation

Les obligations

Annuelles
En cas de dissolution

Transparence financière et contrôle des comptes

Le contrôle administratif
Le commissaire aux comptes
Comité d'investissement et placements autorisés

Comparaison avec les Associations et les Fondations

Avantages et limites de chacune des structures



6 octobre 2015



Paris



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANT

- Expert-comptable, commissaire aux comptes ayant accompagné la création de nombreux fonds de dotations